

messieurs, guidés par le sentiment profond de ce qu'exige impérieusement le salut de la France; soutenus par les vœux du pays, avides de sortir d'un état provisoire qui le ruine en même temps qu'il le déconsidère aux yeux des nations étrangères. Nous voulions faire un acte sérieux. Et, lorsque, après une longue année perdue en retards inutiles, M. Casimir Périer est déposé, au nom du centre gauche, sur le bureau de M. le Président de l'Assemblée une proposition tendant à l'organisation définitive de la République, nous avons énergiquement voté et voté cette proposition.

Tel a été notre rôle au point de vue constitutionnel. Au point de vue parlementaire et législatif, notre résistance a rencontré d'autres et de non moins étranges entreprises. Nous avons vu revivre une prétention que l'on aurait pu croire morte à jamais depuis l'empire. Faire subir à la France un régime de lois exceptionnelles, prolonger indéfiniment l'état de siège, en sure extrême prise d'abord contre l'étranger en vahisseur et que l'on a retournée contre la nation; soustraire à l'autorité de la justice pour la placer sous celle de l'administration la presse, qui est la vraie garantie des libertés publiques; résister à l'extension des libertés municipales, qui tiennent si fort au cœur de nos populations; constituer à un grand nombre de Français leurs droits de citoyens par des modifications apportées au suffrage universel; tel a été le système qui s'initiait lui-même « gouvernement de combat » et contre lequel nous avons dû lutter au nom des principes les plus certains du droit public.

Faudra-t-il donc recommencer sans cesse cette lutte contre les hommes aveugles qui croient au maudissement des bienfaits de la révolution de 1789? Ils se disent conservateurs, ceux qui élèvent la prétention insupportable de priver les Français de droits acquis; ils ont tant d'honneur et de peine à notre époque, les vrais conservateurs de la société française sont ceux qui, aimant les libertés publiques pour eux, les réclament pour les autres; qui savent quelle grandeur morale développent ces libertés chez les peuples qui en jouissent, à quel degré de prospérité et de puissance elles les élèvent; qui n'entendent point répudier ce précieux héritage de nos pères, et qui estiment que le principal devoir des représentants de la nation est de le défendre.

On invoquait, pour justifier une telle politique, le péril social, dont, sans le voir nulle part, vous avez beaucoup entendu parler. Et on signalait ce péril dans le parti républicain, ce parti qui se grossit chaque jour de vous tous, qui vivez dans la pratique des devoirs de famille et de cité; qui travaillez; qui aimez l'ordre; qui enrichissez la France par votre industrie, en même temps que vous l'honorez par votre sagesse et par votre sentiment profond de ce que la patrie humiliée, malheureuse, humiliée, attend de vous.

Le péril social! Il y en a un pourtant; et nous l'avons vu, nous, dans la continuation d'un état de choses qui perpétue les souffrances, qui suscite les mécontentements, qui anime à la lutte les différents partis qui nous a légués le passé.

Il y a un péril social, quand les citoyens d'un pays qui a subi tant de régimes politiques divers, sont, en quelque sorte, conviés à demeurer en champ clos pour se livrer d'interminables combats, au lieu de se proposer de tant de luttes stériles, à l'abri d'institutions sans lesquelles désormais les Français ne sauraient vivre.

Il y a un péril social, quand les libertés publiques sont atteintes ou seulement menacées; quand des hommes placés à la tête des affaires se croient permis de substituer leur volonté au droit, et les conceptions de leur esprit aux idées qui acceptent ce que comprend le bon sens général; quand l'arbitraire, fécond en inégalités choquantes, éveille dans les âmes le sentiment amer des intérêts lésés et le goût de la justice outragée.

Il y a un péril social, quand la nation se sent menacée de nouvelles révolutions, alors qu'elle se croyait protégée contre ce dernier malheur par la forme politique vers laquelle elle tend depuis quatre-vingt ans; quand elle a trouvé un refuge dans la République, régime naturel des démocraties qui veulent être libres; et qui seul peut rendre à la France le rôle d'initiatrice auquel elle semble avoir été destinée et qu'elle aime.

C'est ce péril, messieurs, que nous voulons conjurer en mettant fin au provisoire, et en constituant définitivement la République. Les partis monarchiques, M. le Président de la République n'ont accepté cette solution qui nous paraissait si naturelle et si simple, et que, si nous ne nous trompons, le pays attendait.

La proposition Casimir Périer étant repoussée, trois cents quarante députés pensèrent comme nous qu'il ne restait plus qu'un remède à la dissolution de l'Assemblée; nous l'avons proposée. C'était ce que M. Thiers appelait l'acte de raison; et il n'est rien de plus raisonnable, en effet, que de rendre la parole au pays, puisque, dans l'état de division des groupes parlementaires trop engagés aujourd'hui dans leurs rivalités mutuelles pour faire abrogation de leurs préférences respectives, l'Assemblée est impuissante à fonder un gouvernement qui se puisse imposer à la volonté de tous, et qui obtienne l'adhésion sincère et définitive des hommes de parti. Que la France parle donc: tel est, aujourd'hui le vœu des vrais patriotes; et nous sommes convaincus que le noble souci de son indépendance et la claire vue de ses intérêts la porteront d'un élan unanime vers la République.

Messieurs, si nous ne vous parlions pas dans ce compte rendu des questions d'intérêts qui ont pu s'agiter pendant la session dernière, vous nous reprocheriez de les avoir omises de propos délibéré. Nous n'avons jamais cessé de donner à ces questions tous nos soins; et pourtant c'est pour rester d'accord avec la vérité des faits que nous ne leur donnons ici qu'une brève importance.

La politique prime tout dans un état aussi peu régulier que celui dans lequel on maintient le pays depuis quatre ans; c'est avec un sincère regret que nous le constatons. Tact que la question fondamentale de la

forme du gouvernement reste en suspens, les intérêts les plus graves sont exposés à subir les contrecoups des combinaisons politiques que chaque parti croit les plus favorables à sa cause. Nous voyons là un des principaux motifs qui nous font désirer, ainsi qu'à vous-mêmes, un régime définitif. C'est avec une vraie douleur que tous ceux qui aiment la liberté voient ainsi défigurer le système représentatif, compromettre ses bienfaits et jusqu'à son bon renom, par l'usage que l'on en fait, et auquel nous condamnons les exigences d'un provisoire prolongé.

Il est impossible, en effet, que les membres d'une Assemblée constituante n'aient pas constamment en vue l'œuvre essentielle pour laquelle ils ont été élus; et, tant que cette œuvre n'est pas accomplie, toutes leurs pensées, tous les mouvements des partis sont dirigés par l'idée politique qui les domine. Une Assemblée constituante qui ne constitue pas, manque d'abord à sa mission; mais, alors même qu'elle ne ferait qu'écarter l'accomplissement, elle en compromet le succès définitif. Elle ne prolonge son rôle qu'en le dénaturant. Soit souveraine en l'absence de tout autre pouvoir constitué; sans contrepoids et sans frein, elle absorbe facilement en elle toutes les fonctions de l'Etat. Elle administre et gouverne; c'est-à-dire qu'elle met la confusion en toutes choses. Et, durant ce temps intermédiaires qu'elle se ménage et dont on n'aperçoit plus la fin, les intérêts du pays, la direction des affaires publiques, les œuvres même de législation sont livrés aux fluctuations de l'esprit de parti; la politique et les affaires dépendent des résolutions qu'inspire aux constituants l'intérêt de la cause qu'ils voudraient voir triompher. Un tel état de choses nous pèse comme à vous. Il est injuste aux affaires, funeste à la liberté, puisque l'excellence du régime représentatif peut s'en trouver compromise; funeste à l'honneur et à la vitalité de la nation, qui tarde ainsi à rentrer dans le carole des nations régulières et sagement organisées.

Tel, est messieurs, le compte-rendu de nos actes et le résumé de notre opinion sur l'état politique du pays. Nous avons la conscience d'être restés en communion d'idées avec vous, et d'avoir servi les vrais intérêts de la nation, quand nous avons réclamé l'organisation immédiate de la République. De même encore, nous avons la conscience, en demandant qu'on rende la parole à la France, d'être fidèles aux vrais principes politiques, de répondre aux vœux les plus universels du pays, et d'être les serviteurs respectueux et dévoués de la souveraineté nationale.

H. CORNE,
DEBERGACOURT,
DE MARGÈRE,
TESTELIN.

On lit dans le Monde :
Le Journal de Paris justifie la réflexion qu'il faisait l'autre jour au sujet de l'Orléanisme en nous prouvant qu'il l'avait déjà exprimée au 27 décembre 1872. Dès cette époque, il considérait la présence de l'Orléanisme à Civita-Vecchia comme inutile, attendu que si le gouvernement italien s'opposait au départ du Pape, celui-ci n'aurait pas le temps de se rendre à Civita-Vecchia.

C'est un raisonnement semblable à celui que tint déjà l'Empire quand, au mois de juillet 1870, il rappela le Pape à Rome, et ouvrit par cette décision la guerre qui devait attirer sur la France de si effroyables maux. Ce troupeau d'âmes était trop nombreux pour défendre le Pape d'une façon suffisante, et alors il valait mieux l'abandonner tout à fait. On sait ce qui s'en est suivi. A l'heure même où notre drapeau quittait Rome, le troupeau français était défilé à Wagram, et nous perdions ainsi le même nombre d'hommes que nous enlevions au Pape. Dieu veuille que le rappel de l'Orléanisme ne soit pas le signal de quelques nouvelles calamités!

Les défections ne sont jamais bonheurs. Et il donc si déraisonnable de penser que l'Orléanisme aurait pu servir? Le Journal de Paris s'agitue à propos de la révolution violente que se prépare de Rome et que le Pape est forcé de s'enfuir, comme il l'a fait déjà en 1849?

Aidé de quelques serviteurs, on comprend qu'il franchit les premiers cercles de l'émigration et parvienne à Civita, dont il est séparé par une heure de chemin de fer. Tandis que s'il doit en dire dans toute l'Italie pour trouver un asile, il courra à une mort certaine.

Le Journal de Paris éprouverait un profond regret d'un tel malheur, et son regret serait sincère. Nous ne doutons pas, en effet, des sentiments de respect qu'il exprime pour le Saint-Siège et du jugement sévère qu'il a formulé contre la monarchie italienne. Il y a pourtant une autre manière de prouver ses sentiments, que de tout refuser à celui qu'on aime, et de tout concéder à celui que l'on blâme. La politique ne vit pas de platonique déclarations. Certes, l'Orléanisme à Civita-Vecchia n'aurait pas une grande utilité; mais, au plus une barque de sauvetage, et l'Italie, par conséquent, n'aurait pas le droit de lui demander l'éloignement. Il suffit même qu'il y ait un ambassadeur près du Saint-Siège pour que cet ambassadeur puisse avoir un vaisseau à ses ordres. Le rappel de ce vaisseau est donc un acte regrettable; au surplus, que le Journal de Paris examine la joie des radicaux et leurs espérances, et il regrettera, de se trouver en pareille compagnie, pour approuver ce que les journaux catholiques de toute l'Europe sont unanimes à blâmer.

ARMAND RATELIER.

Le toast du czar, ainsi conçu: « Je bois à la santé de mon meilleur ami, l'empereur François-Joseph », n'a pas été du goût des Allemands, qui trouvent mauvais que le meilleur ami du souverain de toutes les Russies ne soit pas leur souverain.

Le télégraphe nous a déjà appris comment la chose s'était passée: le régiment des uhlans autrichiens

n° 6 (empereur Alexandre de Russie) a envoyé une députation à Saint-Petersbourg à l'occasion du 25^e anniversaire de la prise de possession par l'empereur de Russie du titre de chef de régiment.

Au banquet donné en l'honneur de la députation, et auquel assistaient l'empereur et tous les grands-ducs ayant un grade militaire, le czar a bu « à la santé de son meilleur ami, de Sa Majesté l'empereur François-Joseph ».

En Autriche, ce toast a été salué avec enthousiasme par l'armée, qui n'a pas oublié Sadowa!

La Presse a reçu la lettre suivante: « Monsieur le directeur, S. A. R. Mgr. le duc de Parme vient de lire dans le numéro de votre journal du 21 la reproduction de la nouvelle, donnée par la *Iberia*, d'un conseil tenu entre don Carlos, le duc de Parme et les comtes de Caerla et de Bari, dans lequel il aurait été décidé que don Carlos serait l'unique représentant des quatre branches de la maison de Bourbon ayant droit éventuel au trône de France. Mgr. le duc, étonné, on ne saurait plus, d'une pareille assertion, me charge de vous déclarer qu'elle est fautive sur tous les points. — Le secrétaire de S. A. R. Mgr. le duc de Parme, »

Chevalier FRAXOLA.

On lit dans le *Moniteur universel* du 26 : « Nous pouvons affirmer, d'après des renseignements certains, qu'au banquet qui a été offert dans l'Eure à M. le duc de Broglie, M. Peley, qui y assistait, a porté au maréchal-président un toast qui a été couvert par les applaudissements de tous les convives. Un toast que le député Bénard a voulu porter à M. Thiers, aurait été accueilli avec la plus grande froideur. »

LETTRE DE PARIS
Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.

Paris, 25 septembre 1874.

On s'étonne généralement que les électeurs des départements de l'Oise, de la Drôme, et du Nord n'aient point été convoqués en même temps que ceux de Seine-et-Oise, du Pas-de-Calais et des Alpes-Maritimes, puisque le délai de convocation pour les trois premiers de ces départements expirait à la même époque. Le conseil des ministres a dû prendre aujourd'hui, dit-on, une résolution à cet égard, et il est probable que les électeurs de l'Oise, de la Drôme et du Nord ne tarderont pas à être convoqués.

Je vous signale un certain rapprochement entre les bonapartistes et le gouvernement, en vue des élections. Vous avez remarqué l'autorisation de vente sur la voie publique accordée au *Neuilliste d'Angers*, sur réclamation des membres de son parti. D'un autre côté, voici les journaux officieux qui appuient, dans le Pas-de-Calais, la candidature du maire de Béhune parés que, sans renier ses opinions napoléoniennes, il en ajourne la réalisation après le septennat.

En ce qui concerne les élections pour les conseils généraux, tous nos confrères de la presse royaliste, dans ces départements, excitent nos amis à ne pas se rendre coupables d'une inaction qui tournerait contre eux et contre les plus chers intérêts du pays. Dans certaines localités, nos confrères conseillent d'écarter la politique pour le choix des candidats aux conseils généraux, d'autres feuilles royalistes expriment un avis différent. Les républicains et radicaux ayant formellement porté l'action électorale du 4 octobre sur le terrain politique, il devient bien difficile à nos amis de garder la neutralité. Comment écarter la politique d'une élection au conseil général, quand elle ne s'y introduit sous tant de formes et dans tant d'occasions; quand nous voyons, par exemple, des radicaux proposer l'engagement tacite, toute suppression d'indemnité soit à des communautés religieuses, soit à des membres du clergé. Il faut que les électeurs sachent à quels candidats ils ont affaire pour toutes ces questions. Mais la conduite à tenir dépend des localités. Notre estimable confrère, M. Léonce de La Rallaye, conclut, à ce sujet, dans le *Progress national* de Troyes, un article remarquable par l'avis suivant :

« Il n'y a point ici de règle absolue à prescrire. Tel homme foncièrement honnête que des nuances seulement séparent de nous, pourra, le cas échéant, être très utile à la France et à la cause que nous défendons. Il sera souvent impolitique de se fâcher par une froideur qui ressemblerait à du dédain. Le triomphe d'un concurrent désirable et plus laugereux serait peut-être la conséquence de l'abstention. »

En résumé, dans ces cas douteux, nous ne saurions prendre la responsabilité d'un conseil dans un sens ou dans un autre. Chaque élément conservera sa liberté d'action. »

Les amis de M. de Saint-Paul, l'ex sénateur et préfet de l'empire, assurent qu'il se désiste définitivement de sa candidature bonapartiste dans le Nord, parce que pas compromettre d'anciennes et justes relations avec le maréchal de Mac-Mahon.

Le marquis de Noailles, après avoir terminé avec le duc Decazes les négociations relatives au rappel de l'Orléanisme, se dispose à repartir pour Rome; mais auparavant, il s'est rendu à Biarritz pour y chercher sa femme, une polonoise et venue d'un polonois.

Cette affaire de l'Orléanisme sera, pour le gouvernement, au retour de l'Assemblée, une difficulté ajoutée à toutes les autres et contribuera à détacher du ministère un certain nombre de voix de la droite. Le duc Decazes sera très vivement attaqué.

Aujourd'hui, MM. Chesnelong, Costa de Beauregard, Emoul et le colonel Caron, membres de l'Assemblée nationale, ont dû être reçus en audience par le Saint-Père.

Les catholiques Allemands, viennent de créer une caisse destinée à soutenir la presse catholique de leur pays dans la lutte contre la persécution du gouvernement de Berlin.

DE SAINT-CHERON.

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous sommes heureux d'annoncer que M. Ch. Droulers-Prouvost, distillateur, a bien voulu accepter la candidature au Conseil d'arrondissement pour le canton de Roubaix-Est.

Un nom aussi honorable et aussi sympathique ralliera, nous en avons la conviction, le vote de tous les conservateurs.

Le mérite personnel de M. Droulers-Prouvost permet d'affirmer que les intérêts moraux et matériels du canton-Est ne pourraient être remis en de meilleures mains.

Le correspondant roubaixien du *Progress du Nord* poursuit la polémique de carrefour, inaugurée jadis par l'*Idee républicaine*, « organe conservateur. » Le monsieur masqué qui écrit dans la feuille lilloise devrait pourtant commencer à s'apercevoir que l'on fait peu de cas de ses intempéranes de plume et que les gens qu'il tue se portent assez bien.

L'autre jour, il accusait le *Journal de Roubaix* de se servir de « l'arme perfide » de la « calomnie », parce que nous avons dit que la précédente municipalité avait fait dépaver certains sentiers de la banlieue et remplacer les grès par du machefire.

M. Moreau... pardon... le correspondant du *Progress* nie et demande des faits. En voici :

Sous la précédente administration, et M. Moreau étant directeur des travaux, on a dépavé sur une longueur de 200 m. le sentier des Récollets (partie comprise entre l'église des Pères-Récollets et la place des Sept-Ponts) on a dépavé aussi le sentier du Pile aux Trois-Ponts (longueur 450 m.) le sentier du Ballon (400 m.) Un certain nombre d'autres sentiers ont été aussi transformés de la façon que nous avons indiquée.

Du reste, le correspondant du *Progress* ne saurait ignorer des faits que M. Moreau connaît mieux que nous.

Maintenant, quand le *Progress* dit qu'il y a beaucoup à faire pour l'assainissement de Roubaix, des cités ouvrières surtout, nous sommes pleinement de son avis.

Nous l'approuvons encore quand il reproche à certains administrateurs d'avoir trop servi parfois des intérêts particuliers, au détriment de l'intérêt général; mais si ce journal avait quelque esprit de justice et quelque « tempérament », il reconnaîtrait que l'égoïsme n'est pas un défaut exclusif à tel ou tel parti, qu'il forme malheureusement le fond de la nature humaine. L'histoire contemporaine est là pour montrer que les républicains n'ont pas toujours été des modèles de désintéressement.

Si nos anciens administrateurs se sont quelquefois trompés, s'ils ont commis des fautes, on ne doit pas pour cela nier les services qu'ils ont rendus, et ne pas leur être reconnaissant des institutions qu'ils ont fondées, des établissements charitables qu'ils ont élevés, des Ecoles pupitaires qu'ils ont ouvertes.

De tout ce qui s'est passé à Roubaix dans ces dernières années, nous avons tiré, ce que nous, cet enseignement : c'est qu'il faudra désormais éloigner la politique de l'Hôtel-de-Ville où elle n'aurait jamais dû entrer, et choisir nos administrateurs et nos conseillers parmi les citoyens les plus intelligents, les plus capables, les plus expérimentés et surtout les plus honnêtes.

Pourvu qu'ils montent à tous l'exemple du respect des lois divines et humaines, nous n'aurons pas à nous préoccuper de leurs préférences politiques.

Nous sommes fermement convaincu que si l'on s'obstine dans la voie où le parti républicain nous a poussés en 1871, les intérêts roubaixiens seront compromis — quelque soit d'ailleurs la couleur ou la nuance qui triomphe à l'Hôtel-de-Ville — parce que, dans tous les cas, on se privera du concours d'hommes utiles et éclairés.

Par décret de M. le Président de la République Française, en date du 19 de ce mois, M. Dewavre, précédemment greffier de la justice de paix, ancien principal clerc d'avoué, a été nommé huissier près le Tribunal civil de première instance de Lille, à la résidence d'Armentières, en remplacement de M. Fruchart, décédé, et a prêté serment en cette qualité à l'audience du 25 septembre.

La liste des corps de l'armée de terre destinés à recevoir cette année les engagés conditionnels d'un an n'est pas encore définitivement arrêtée.

Ce travail sera publié vers le 10 octobre prochain.

Il est rappelé aux propriétaires d'établissements qui pour prendre part à l'important concours qui doit avoir lieu à Lille, le 7 octobre prochain, ils doivent faire parvenir une déclaration spéciale à la Préfecture, avant le 1^{er} octobre.

Les journaux de Lille rapportent qu'avant-hier soir, vers huit heures, M. Nerinck, demeurant à Roubaix, sauta d'un car en face du Théâtre pendant la marche. Il tomba sur la tête et resta sans mouvement sur le sol. Quelques personnes le relevèrent et il fut transporté chez M. Boutillier, pharmacien, qui lui donna des soins. M. Nerinck a pu prendre le train pour Roubaix. Il n'a reçu à la tête qu'une légère blessure d'où le sang s'échappait en abondance, ce qui faisait supposer qu'il avait été grièvement blessé.

Tribunal correctionnel de Lille
— P. Six, de Bondues, mécontent de ce que son frère Louis ne lui rayait pas son loyer, usa de violence et de voies de fait à son égard. — Huit jours.

— Les prisons de Paris, Rouen, le Havre, ont vu L. Leroyer, qui se dit voyageur, mais qui n'est qu'un vagabond. Le 20 de ce mois, il se trouvait à Tourcoing avec un autre individu. Celui-ci étant ivre, Leroyer lui enleva son porte-monnaie.

— Treize mois.

— Vient ensuite une bande de jeunes malfaiteurs, quatre garçons et dix filles qui dévalisaient les baraques de la foire de Tourcoing et les jardins. A la fin de la journée on faisait le partage. La bande se composait de deux ou trois escouades qui opéraient chacune de son côté. Il y avait dans chaque escouade des éclaireurs chargés de voir si la police ne venait pas. Le chef de la Bande était G. Méringue, âgé de 18 ans et déjà condamné quatre fois. Les autres sont tous enfants de 10 à 14 ans.

— Aug. Delaunoy, âgé de dix ans, s'est de plus évadé de la prison de Tourcoing avec A. Verdonck. G. Méringue était trop gros pour passer à travers les barreaux. Il prétend qu'il n'a voulu que faire évader ses plus jeunes co-détenus. La plupart de tous ces mauvais sujets passaient les nuits dehors.

Les parents se présentent tous devant le tribunal. M. le Président Leroy leur adresse à tous des recommandations sur la nécessité de surveiller leurs enfants pour de la voir du vice où ils sont entrés.

Sur les quatorze prévenus, treize étant mineurs âgés de 16 ans, sont condamnés de un mois à quatre ans de correction. Plusieurs sont remis à leurs parents.

G. Méringue est condamné à quinze mois de prison.

Conseil municipal de Roubaix
Suite de la session ordinaire d'août 1874.
Sommaire de la séance du 25 août
Présidence de M. Constantin DESCART, maire

Présents : MM. C. DÉSICAT, maire, L. WATINE, Moitte-Bossut, adjoints, Achille SCRÉPEL, Ed. DELATTRE, Ch. JUNKER, Ch. DAUDET, Dellebecq-Desfontaines, Henri PARENT, Pierre FLIPO, Henri SCRÉPEL, Moïse ROGIER, Paulin RICHARD, C. GO, defroy, J.-B. DELPLANQUE, L. FOUVARD, L. WILLEM, Deleporte-Bayart, A. HINDRÉ, Delcourt-Tiers, Louis BARBOTIN, Ch. ROUSSEL.

Absents : MM. Toulemonde-Nollet, indisposé; Scrépel-Roussel, empêché, adjoints; J. Deregnaucourt, Désiré SIVAL, C. CASTEL, B. COULOGNE, en voyage, A. FAMECHON, Labbe-Copin, Joseph QUINT, A. BARBAUX, A. MOREL, Carrette-Pennel, absents, A. TALON, indisposé, Le Conseil.

Renvois à un nouvel examen de la commission de la voirie la demande d'acceptation de la rue de la Redoute prolongée;

Adopte le procès-verbal de réception définitive des travaux du boulevard d'Armentières et d'Halluin;

Sur la proposition de la commission des travaux, rejette la demande de crédit de 117 fr. 52 pour travaux mal exécutés à l'hôpital;

Adopte un projet de renouvellement d'un plancher à l'Asile du Tilleul et vote à cet effet au budget de 1874 l'inscription d'un crédit de 850 francs;

Renvois à la commission des finances l'examen :

1^o D'une demande d'indemnité de logement formulée par les commissaires de police;

2^o D'une demande d'augmentation de traitement formulée par le sous-inspecteur de la police de sûreté;

3^o D'une demande d'augmentation de traitement formulée par l'inspecteur des logements insalubres;

4^o D'une demande de subvention formulée par la société de musique de la *Concordia*;

5^o Du budget supplémentaire du Mont-de-Piété pour 1874;

Renvois à la commission de la voirie l'examen :

1^o D'une demande de subvention pour 2 chemins à Bondues;

2^o D'une note relative à l'ouverture du chemin de Roubaix à Leers;

Vote une somme de 2,500 francs à inscrire au budget complémentaire de 1874 pour reconstruction du perron de l'Hôtel-de-Ville;

Donne acte à M. H. Scrépel d'une lettre qui annonce sa démission de membre de la commission des jardins publics.

Sur la proposition de la commission spéciale, vote la somme de 3,632 fr. 25 pour réparation du bâtiment *L'Etienne* et décide que le *Zéphir* restera sous l'eau jusqu'à nouvel ordre.

Donne acte à M. P. Flipo d'une communication de M. l'inspecteur des jardins relative aux capacités exigées pour l'obtention d'un brevet élémentaire;